

Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 11 juin 2026

Ordre du jour :

1. Nomination d'un nouveau vice-président
2. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 14 avril 2026 et de la réunion du 7 mai 2026
 - ENEJ, MOTP, LAT - Réunion - 14/04/2026
 - LAT - Réunion - 07/05/2026
3. 8310 Projet de loi relative à l'Observatoire de l'habitat
 - Examen de l'avis de la CNPD
 - Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'État du 19 mai 2026
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, M. Dan Biancalana, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Alex Donnersbach, M. Emile Eicher, M. Luc Emering, M. Patrick Goldschmidt, M. Marc Lies, M. Ricardo Marques, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, membres de la Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

Mme Stéphanie Weydert remplaçant M. Félix Eischen

Mme Andrée Gindt, M. Michel Foehr, Mme Marie Josée Vidal, du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, M. David Wagner, membres de la Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

M. Marc Goergen, observateur délégué

*

¹ Retrouvez la vidéo de la réunion ici : <https://chd.lu/fr/meeting/1014632>.

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

*

1. Nomination d'un nouveau vice-président

La Commission nomme M. Yves Cruchten (LSAP) comme nouveau Vice-Président de la Commission. Il succède à Mme Taina Bofferding (LSAP) qui n'est plus membre de la Commission.

2. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 14 avril 2026 et de la réunion du 7 mai 2026

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

3. 8310 Projet de loi relative à l'Observatoire de l'habitat

• Examen de l'avis de la CNPD

La Commission prend note de l'avis de la Commission nationale pour la protection des données (ci-après « CNPD »), émis le 23 avril 2026. La CNPD émet plusieurs observations concernant le projet de loi, et s'interroge notamment sur le bien-fondé du mot « échanger », figurant à l'article 8. Elle estime qu'il s'agit plutôt d'un transfert de données à sens unique de la part de l'Observatoire vers d'autres organismes du secteur public, au lieu d'une communication réciproque. Ainsi, elle recommande d'apporter des précisions sur ce point.

• Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'État du 19 mai 2026

La Commission constate que, dans son deuxième avis complémentaire du 19 mai 2026, le Conseil d'Etat ne formule pas d'observation à l'endroit des amendements parlementaires introduits le 23 avril 2026.

• Présentation et adoption d'un projet de rapport

Le Président-Rapporteur, M. Gilles Baum (DP), présente les grandes lignes du projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique, dont l'objectif consiste à créer une base légale pour le fonctionnement de l'Observatoire de l'habitat, qui a comme missions la collecte, l'analyse et la diffusion de données concernant le logement. Bien que l'Observatoire de l'habitat soit une initiative du Ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire, le projet de loi prévoit de lui attribuer une indépendance accrue en ce qui concerne ses outils d'observation, ses constats et ses propositions. Le projet de loi vise également à déterminer les modalités de l'échange de données avec d'autres administrations ou services de l'Etat, dans le respect des dispositions du règlement relatif à la protection des données (RGPD).

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des voix.

Les membres de la Commission proposent le modèle de base pour les discussions en séance publique.

• Echange de vues

M. Mars Di Bartolomeo rappelle que, dans le cadre du Conseil parlementaire interrégional, la Chambre des Députés promeut l'idée de la création d'un Observatoire transfrontalier de

l'habitat. L'intervenant estime qu'il serait intéressant d'obtenir de plus amples informations sur l'état d'avancement de ce projet lors des débats en séance publique sur le projet de loi sous rubrique. Prenant note de cette suggestion, la représentante ministérielle explique qu'un projet Interreg afférent a été lancé le 1^{er} janvier 2026 sous la dénomination « DIALOG - Dynamiques institutionnelles et acteurs du logement : observation et gouvernance transfrontalière ». Ledit projet, qui a une durée de trois ans, vise à renforcer la coopération entre les territoires de la Grande Région et à améliorer la coordination des politiques publiques en matière de logement, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Tandis que les échanges ont lieu actuellement sous forme d'ateliers avec les régions partenaires, il est convenu que la Commission sera informée sur l'état d'avancement et les conclusions concrètes du projet.

4. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact
